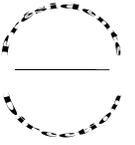




Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

De l'école Martel



PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DE SOREL-TRACY
ÉCOLE MARTEL DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement
tenue le mercredi 31 janvier 2024 à 18 h 15,

Étaient présents :

Lara Stillo, parent
Chantal Masse, parent
Jacinthe Lemieux, parent
Marie-Josée Fréchette, parent

Stéphanie Poirier, service de garde
Mélissa Landry, enseignante
Arianne Cournoyer, enseignante
Danie Poulin-Bérard, enseignante

Participaient également:

Maxime Fiset, directeur de l'école
Sophie Dufresne, membre de la communauté
Mme Kim Devos, membre substitut

Étaient absents :

Mme Vanessa Renaud, parent
Candy Daisy Provost, parent
Myriam Wagner, Professionnelle

1. Mot de bienvenue

Le directeur, M. Maxime Fiset, accueille les membres et leur souhaite la bienvenue.

2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le directeur de l'école M. Maxime Fiset, vérifie les présences, constate le quorum conformément à l'article 61 de *Loi sur l'instruction publique*, et ouvre la séance à 18 h 15.

3. Adoption de l'ordre du jour

M. Fiset procède à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jacinthe Lemieux et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé

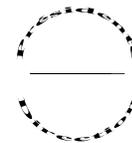
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.É. 23-24-421



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

De l'école Martel



4. Lecture et adoption du procès-verbal du 27 septembre 2023

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2023 plus de six (6) heures avant la tenue de la réunion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Masse, il est résolu :

DE DISPENSER le directeur de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2023;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal du 27 septembre 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.É. 23-24-422

5. Démission de Mme Vanessa Renaud

Mme Renaud se désiste de son poste de membre au conseil d'établissement.

6. Nomination de Mme Kim Devos

Le directeur, informe qu'il y a lieu d'accueillir un nouveau membre en remplacement de Mme Renaud.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Kim Devos.

7. Questions orales et écrites du public

Il n'y a pas de question de la part du public pour cette séance.

8. Projet éducatif

Conformément à l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique*, la direction de l'école présente le projet éducatif 2024 – 2027 de l'école Martel.

Les valeurs retenues sont : respect, persévérance, ouverture, estime de soi et authenticité.

La direction nous présente le sondage de perception du projet éducatif.

Les objectifs ciblés d'ici 2027 sont :

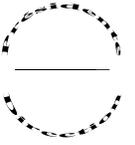
1. Augmenter la proportion d'élèves, pas cohorte, qui atteint 70% ou plus et diminuer la proportion d'élèves en échec pour les compétences en lecture et écriture. Les cibles étant d'un minimum de 75 % des élèves obtenant 70% ou plus (compétence assurée), un maximum de 20% d'élèves dans la compétence à risque et un maximum de 20% d'élèves dans la compétence en échec.
2. Maintenir ou augmenter la proportion d'élèves en réussite en mathématique pour la compétence raisonner.

C.É. 23-24-423



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

De l'école Martel



3. Objectif comportemental : Diminuer les comportements de violence par type : physique, verbale (manque de respect), verbale (menace) et matérielle.

Il est proposé par Jacinthe Lemieux et résolu :

QUE la portion du projet éducatif réalisée jusqu'à maintenant, soit adoptée tel que déposée;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Normes et modalités (changements)

Conformément à l'article 96.15 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur nous informe que des modifications ont été apportées aux normes et modalités d'évaluation pour l'année scolaire 2023-2024. Le cours de _____ a été remplacé par un cours de citoyenneté et culture québécoise.

Il nous informe également que les dates de bulletins n'ont pas été affectées par la grève des membres du personnel.

10. Reddition du plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2022-2023

C.É. 23-24-424

CONSIDÉRANT l'article 75.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur de l'école, M. Maxime Fiset, présente la reddition du plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2022-2023.

Sur proposition de Lara Stillo, il est résolu :

QUE la reddition du plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2022-2023 de l'école Martel soit approuvée tel que déposée;

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

11. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2023-2024

C.É. 23-24-425

CONSIDÉRANT l'article 75.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur de l'école, M. Maxime Fiset, présente le plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2023-2024.

Il nous informe qu'un ajout du Protecteur National de l'élève concernant les violences sexuelles sera joint au plan de lutte.

Sur proposition de Kim Devos, il est résolu :

QUE le plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2023-2024 de l'école Martel soit approuvé tel que déposé;

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

12. Grille-matières

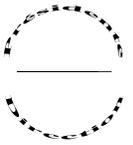
C.É. 23-24-426

CONSIDÉRANT l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique*, M. Fiset présente la grille-matières pour l'année scolaire 2024-2025.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

De l'école Martel



Il est proposé par Danie Poulin-Bérard et résolu :

QUE la grille-matière soit approuvée tel que présentée

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

13. Consultation effectifs

CONSIDÉRANT l'article 96.20 de la *Loi sur l'instruction publique*, M. Fiset présente le plan des effectifs pour l'année scolaire 2024-2025. Il y aura Statu Quo.

Il est proposé par Lara Stillo et résolu :

QUE le plan des effectifs pour l'année scolaire 2024-2025 soit approuvé tel que présenté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

14. Consultation besoin EHDA

Après consultation, la direction de l'école Martel fera les demandes suivantes pour l'année scolaire 2024-2025 :

- 3 orthopédagogues
- 3.5 jours d'orthophonie
- 12.5 jours de psychoéducation
- 1.5 jours en psychologie
- 3 jours de travail social
- Statu Quo pour les besoins en T.E.S.

Il est proposé par Kim Devos et résolu

QUE les demandes de la ville soient approuvées.

APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ

15. Photos scolaire 2024-2025

Après discussion, les membres du conseil sont d'avis qu'il faut effectuer un changement de photographe. Un sous-comité formé de Jacinthe Lemieux et Chanta Masse s'occupera de s'informer des photographes disponibles dans la région et nous présentera les propositions à la prochaine rencontre.

16. Sorties / activités / projets

CONSIDÉRANT l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur de l'école, M. Maxime Fiset, présente les sorties, activités et projet.

a) Activité de Noël (différé)

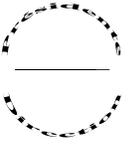
C.É. 23-24-427

C.É. 23-24-428



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

De l'école Martel



Étant donné que la dernière rencontre du conseil n'a pas eu lieu en raison de la grève, une demande avait été envoyée, par courriel, aux membres afin de faire approuver l'activité de Noël. Ceux-ci ont accepté à l'unanimité.

b) Sortie de fin d'années pour les élèves du préscolaire (Récréofun)

Les élèves du préscolaire auront la chance de faire une sortie de fin d'année, le 12 juin prochain, au Récréofun de St-Bruno. La contribution financière demandée aux parents sera confirmée lors d'une prochaine réunion.

c) Journée pédagogique

Les élèves qui seront inscrits au service de garde pour la prochaine journée pédagogique auront la chance de vivre une entrée éducative avec Educazoo. Les frais reliés à cette activité seront assumés par l'école.

Il est proposé par Chantal Masse et résolu

QUE les demandes de sorties et d'activités soient approuvées

APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ

17. Formation obligatoire des membres du conseil

CONSIDÉRANT l'article 53 de la *Loi sur l'instruction publique*, M. Fiset informe la nouvelle membre du conseil et rappelle aux membres ne l'ayant pas encore fait qu'ils doivent, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, suivre la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5

18. Code de vie : Nouvelle règle ministérielle concernant l'utilisation d'appareils (cellulaires, écouteurs, montres intelligents, etc.)

La nouvelle règle ministérielle concernant l'interdiction d'utilisation d'appareils électroniques dans les salles de classe n'affectera pas le code de vie de notre école puisque ces appareils étaient déjà interdits d'utilisation à l'école Martel.

19. Campagne de financement

La direction de l'école remercie les membres du comité de parents, Jacinthe Lemieux et Marie-Josée Fréchette pour leur travail.

Il s'avère un peu compliqué de collecter les montants des ventes effectuées. Ce sera à considérer lors du choix d'une prochaine campagne de financement.

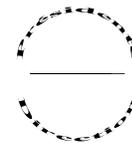
Les membres seront informés du montant amassé lors de la prochaine réunion puisque les enveloppes n'ont pas toutes été remises.

20. Statistiques de transport



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

De l'école Martel



M. Fiset nous informe que le transport scolaire envoie, 2 fois par année, des statistiques concernant le nombre de billets remis aux élèves. Les élèves de l'école Martel ont reçus 38 billets mineurs et 13 billets majeurs. Cela dit, les données sont biaisées par une trop grande tolérance de certains conducteurs. Il est en pourparlers d'offrir des formations à ces derniers.

21. Budget (suivi)

- a) Tout se passe bien, nous avons encore de bonnes marges de budget pour l'année scolaire en cours. La direction n'a pas besoin d'avoir recours au fond libre pour le moment.
- b) Nous n'avons pas eu de nouvelle de la fondation Bon départ concernant notre demande de dons.
- c) À la suite de sa demande, le directeur de l'école a obtenu un montant de 9000\$ de M361 afin d'offrir des collations santé ainsi que des ateliers culinaires aux élèves de l'école Martel. Il a d'ores et déjà dépensé 1400\$ en matériel (ninja, plaquette de cuisson, etc.) pour les ateliers culinaires qui suivront.
- d) Afin de répondre aux besoins des élèves, la direction a procédé à des ajouts de services.
 - Bonification de 4 heures de T.E.S.
 - Bonification au service de garde : T.E.S. sur l'heure du diner qui offre différentes activités
 - Ajout T.E.S. pivot
 - Nous avons reçu des sommes du C.S. pour du tutorat, l'offre a donc été bonifiée

22. Point du représentant au comité de parents

Mme Daisy-Provost est absente.

23. Autres points

Il n'y a aucun autre point à présenter au conseil.

24. Levée de l'assemblée à 19 h 35.

Le directeur rappelle la date de la prochaine assemblée soit le mercredi 27 mars.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Mme Masse et résolu :

QUE la séance soit levée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chantal Masse, présidente

Maxime Fiset, directeur

C.É. 23-24-429